
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 8	Séance du 10 juillet 2015 L'an deux mille quinze et le dix juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis EVRARD
<u>Présents :</u> 5	Sont présents: Denis EVRARD, Frédéric BOURGEOIS, Valérie DE WOLF, Christelle MESAS, Maxence DUBOIS, Christian BACHELLERIE
<u>Votants:</u> 5	Représentés: Excuses: Stéphanie THOMAS, Renaud POULAIN Absents: Secrétaire de séance: Christelle MESAS

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance : ordinaire
Convocation du lundi 06 juillet 2015

Ordre du jour :

Décision modificative budgétaire : *l'achat de la tondeuse n'a pas été créditée lors du budget puisque cette dépense était alors ignorée*

Convention de mise en place d'un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme : *suite aux délibérations prises donnant compétence "documents d'urbanisme" à la communauté de communes, la convention n'avait pas été signée lors de la dernière séance puisque les dates semblaient incohérentes - des explications ont été données et la convention peut être présentée*

Devis de prestations forestières : *un devis pour nettoyage et débroussaillage d'un chemin forestier a été transmis en mairie*

Rapport OM 2014 : *présentation du rapport 2014 établi par la communauté de communes sur la compétence Ordures ménagères*

Préfinancement du FCTVA : *information du préfet de la possibilité d'avoir une avance remboursable de l'attribution au titre du FCTVA - à étudier pour les travaux à venir*

Travaux Rue de l'Eglise : *présentation d'aides envisageables*

SDEY : *présentation du schéma départemental de déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques*

Préenseignes dérogatoires : *information du préfet sur la mise en oeuvre de la réforme*

Questions diverses

Après s'être assuré que le quorum est atteint, après avoir récupéré les pouvoirs, la séance est ouverte par le président. Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de la dernière séance et signent le registre.

Objet: Décision Modificative Budgétaire n°1-2015 - DE 2015 035

Monsieur le Maire présente le premier point de l'ordre du jour et est interrompu par Christian BACHELLERIE, lequel informe de sa démission et quitte la séance. Le conseil municipal prend acte de l'information. Monsieur le Maire indique que Monsieur le Préfet sera avisé.

Le Maire reprend et expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien voies et réseaux	- 3 000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	+3 000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158	Autres installat°, matériel et outillage	+2 500.00	
2184	Mobilier	+ 500.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		+ 3 000.00
TOTAL :		3000.00	3000.00
TOTAL :		3000.00	3000.00

Monsieur le Maire précise que l'achat de la tondeuse et de la cuisinière n'était pas prévu mais qu'il a bien fallu les remplacer.

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Convention de mise en place d'un service commun - DE 2015 036

Monsieur le Maire expose que suite à l'intégration de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanismes en tenant lieu et cartes communales » par la Communauté de Communes à compter du 1^{er} Octobre 2015, il convient de signer une convention de mise en place d'un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme. Monsieur le Maire fait lecture de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Considérant l'intégration de la compétence à la communauté de communes,

Considérant la nécessité de signer cette convention,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la communauté de communes,
- CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa notification à Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

Devis ONF - Information

Monsieur le Maire présente un devis reçu de l'ONF pour le débroussaillage et broyage d'un chemin forestier communal situé dans la forêt domaniale de Chapitre Et Gentes. Monsieur le Maire demande si l'un des élus a eu un contact avec l'ONF.

Frédéric BOURGEOIS indique qu'il a demandé ce devis. IL rappelle que la commune de Piffonds doit passer une canalisation d'eau et que le chemin doit être broyé pour les travaux. Monsieur le Maire rappelle que la convention signée avec la commune de Piffonds prévoit que les frais engendrés par les travaux sont à la charge de Piffonds.

Frédéric BOURGEOIS confirme et précise que le devis est présenté à titre d'information. Il a rencontré les élus de la commune de Piffonds, lesquels ont confirmé la prise en charge des frais par leur commune. Le devis est remis à Frédéric BOURGEOIS qui se chargera de sa transmission à Piffonds.

Rapport annuel 2014 "ordures ménagères" - DE 2015 037

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service "ordures ménagères", établi par la Communauté de Communes du Gâtinais. Le rapport est consulté par les membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport annuel 2014 sur les ordures ménagères.
- MANDATE Monsieur le Maire pour en aviser Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Gâtinais.

Rapport annuel 2014 SPANC - DE 2015 038

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), établi par la Communauté de Communes du Gâtinais. Le rapport est consulté par les membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport annuel 2014 du SPANC.
- MANDATE Monsieur le Maire pour en aviser Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Gâtinais.

Rapport annuel 2014 "eau potable" - DE 2015 039

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, établi par le SIVOM du Gâtinais. Les membres du conseil prennent connaissance des éléments de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport annuel 2014 sur l'eau potable.
- MANDATE Monsieur le Maire pour en aviser Madame la Présidente du SIVOM

Emprunt à la caisse des dépôts - préfinancement FCTVA - DE 2015 040

Le Maire rappelle les travaux de réfection de la rue de l'église inscrits au budget primitif 2015. Il rappelle également les travaux de réparation des structures extérieures de l'église.

Il fait lecture d'un courrier reçu de Monsieur le Préfet et présentant la circulaire NOR/INT/B/15/13274/N du 5 juin 2015 relative au préfinancement à taux zéro des attributions au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) mis en place par la caisse des dépôts et consignations. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander ce préfinancement afin de limiter l'emprunt pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu la circulaire NOR/INT/B/15/13274/N du 5 juin 2015,
Considérant les montants estimatifs des travaux à réaliser,
Considérant le préfinancement du FCTVA à taux zéro,
Considérant que cette avance permettra de limiter l'emprunt,
Considérant que le versement du FCTVA interviendra dans les deux ans,
Considérant que le remboursement du préfinancement se fera sur deux ans,

- AUTORISE Monsieur le Maire à demander le préfinancement du FCTVA auprès de la caisse des dépôts et consignations à taux zéro,
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération,
- MANDATE Monsieur le Maire pour faire la demande de préfinancement du FCTVA,
- MANDATE Monsieur le Maire pour aviser Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Trésorier

Enveloppe cantonale - DE 2015 041

Monsieur le Maire indique que les travaux de voirie de la rue de l'église sont éligibles à l'aide pouvant être apportée par le Conseil Général de l'Yonne dans le cadre de l'enveloppe cantonale.

Monsieur le Maire rappelle que l'appel d'offres est en cours et qu'aucun devis n'a été signé à ce jour puisque les dates de dépôt des candidatures ne sont pas encore connues. Le dossier de consultation est en cours et le Maître d'Oeuvre nous informe de son avancement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander la subvention au titre de l'enveloppe cantonale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Considérant le montant estimatif des travaux envisagés,

Considérant que d'autres subventions peuvent être versées,

- MANDATE Monsieur le Maire pour présenter un dossier au Conseil Général dans le cadre de l'enveloppe cantonale,
- MANDATE Monsieur le Maire pour demander des subventions,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération,
- MANDATE Monsieur le Maire pour aviser Monsieur le sous-préfet, Monsieur le conseiller départemental et Monsieur le Trésorier.

Implantation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques - DE 2015 042

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu du Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY) dans lequel est présenté le schéma de déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques. L'Etat a donné son accord pour participer au financement de ce projet par l'intermédiaire de l'ADEME. Les prix estimatifs hors taxes des bornes est de 12 000 € pour une accélérée et de 44 000 € pour une rapide. La participation communale s'élève à 20 % du montant ; l'ADEME verse 50 % pour une borne accélérée et 30 % pour une rapide ; le SDEY verse le solde dans les deux cas. Des frais de maintenance, d'exploitation et de supervision vont de 400 € à 1 500 € par an et par borne annuellement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite que des bornes de recharge pour véhicules électriques soient installées sur la commune dans les conditions exposées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à quatre voix pour et une abstention exprimée par Maxence DUBOIS ;

Vu le courrier du SDEY,

Considérant le coût présenté pour les bornes,
Considérant les participations financières versées par borne,
Considérant les frais annuels engendrés,
Considérant les frais de consommation électrique pouvant être induits par l'utilisation des bornes,
Considérant que certaines communes avoisinantes en disposent,
Considérant que la commune ne dispose d'aucun endroit attractif pouvant recevoir les bornes,
Considérant le budget très limité de la commune,

Considérant que le centre du village est excentré par rapport aux axes routiers,

Considérant que les éventuelles bornes ne serviraient que trop peu,

- REFUSE l'implantation de borne sur la commune de VERNOY,
- MANDATE Monsieur le Maire pour aviser le président du SDEY.

Préenseigne dérogatoire - information

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de Monsieur le Préfet de l'Yonne lequel présente la mise en oeuvre de la réforme du 13 juillet 2015, relative aux préenseignes dérogatoires. Une révision profonde de la réglementation des préenseignes a été mise en place. Ainsi les enseignes déjà installées et non conformes aux nouvelles prescriptions doivent être retirées sous peine de sanctions (mise en demeure - astreinte quotidienne de 202.39 € et dépose d'office aux frais du propriétaire du dispositif).

Le conseil municipal n'a pas connaissance de préenseigne sur le territoire de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Valérie DE WOLF : informations sur le SIVOS par rapport à la dernière réunion - Les NAP (nouvelles activités périscolaires) sur l'école de DOMATS vont être déplacées à la rentrée de septembre après la classe en fin de journée. Le tarif de la cantine a été voté et porté à 3.15 € par repas par enfant.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h30.

*Le secrétaire de séance,
Christelle MESAS*